

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BRETAGNE

Session du 9 avril 2018

**Intervention sur le document d'étape « Breizh COP un monde à vivre »  
Marie Pascale Deleume pour Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et Coherence**

Nous soutenons l'avis du CESER, notamment sur la clarification de la démarche Breizh COP et son articulation avec le SRADDET, mais aussi sur l'aspect encore très général du document d'étape, et sur « les objectifs déjà fixés et non atteints, [qui] constituent à eux seuls des défis qui auraient pu être mentionnés », comme pour l'eau, où il est écrit que « le défi de la qualité de l'eau reste majeur en Bretagne ».

Nous ne pouvons que partager cette affirmation, en ajoutant l'enjeu quantitatif qui pointe. Par contre il est aussi écrit dans les opportunités « la lutte permanente pour la qualité de l'eau menée en Bretagne depuis des décennies est une expérience très valorisante et pouvant servir de modèle pour engager de nouveaux travaux ». Cette phrase est pour nous très choquante. En effet cette lutte qui a débuté en Bretagne il y a plus de 20 ans était due à un état catastrophique des eaux bretonnes due en particulier aux défaillances de l'Etat français dans l'application des directives et règlements européens. Nos associations n'ont eu de cesse d'alerter les autorités sur les pollutions constatées et sur ces lois bafouées. Dans la fin des années 1990, la Bretagne était le mauvais modèle de la classe européenne. Une mobilisation de tous les acteurs s'est alors mise en place. Mais les contribuables ont dû payer pour remédier à ce mauvais état des eaux et ne plus être le dernier de la classe.

Est-ce cela un modèle quand les bretons payent l'eau potable en moyenne 50 % plus chère que la moyenne des français et quand seul 38 % des masses d'eau sont en bon état écologique et 45000T d'algues vertes sont encore récoltées ?

Ainsi nous reprenons et félicitons les propos du Président Chesnais -Girard dans sa lettre d'accompagnement du document d'étape : « l'enjeu climatique constitue l'un des enjeux, sinon l'enjeu majeur requérant des transformations profondes de nos modes de penser et de faire » .

Mais nous nous étonnons, alors de voir dans le document que l'enjeu climatique ne vient qu'en 3eme défi , et que la « Breizh COP devra [être] en cohérence avec le SRDEII ». D'ailleurs la Région signe les contrats de partenariat économique avec les EPCI sans aucune mention de l'articulation avec une Breizh COP !

Comment pourra -t-il alors convaincre quand il est proposé dans le document de ne pas remettre en cause la capacité productive ?

Nous rappelons ainsi que la production de l'élevage en Bretagne ,5 % du territoire, représente 56 % des porcs ,43 % des œufs, 37 % des volailles et 23 % du lait Français. Cela représente 43 % des GES bretons, plus de 40 % de l'ammoniac émis en France qui est en partie à l'origine de la pollution de l'air aux particules fines : 50 000 décès prématurés/an dont combien en Bretagne ?

Nous rappelons les graves atteintes à la biodiversité bretonne par la disparition de 70 % des Zones humides , de 70 000 Km de haies en 20 ans , que l'artificialisation des sols représente 11,3 % du territoire en 2014 , le 3eme taux le plus élevé de France qui progresse de 0,75 % par an , soit environ 20000ha /an qui disparaissent sous le béton et le goudron... !

L'urgence climatique et environnementale est d'arrêter de produire TROP, d'arrêter d'artificialiser. L'urgence est de réfléchir à produire MIEUX , et aménager sans artificialiser est PRIORITAIRE ; le SRADDET devra donc avoir un volet prescriptif et nécessitera la révision du SRDEII.

Les mesures d'adaptation au changement climatique ne vaudront que si l'atténuation est réalisé et que l'on arrive à réduire fortement les émissions de GES, chacun doit faire sa part : c'est aussi l'enjeu de la Breizh COP.

Les acteurs publics et privés doivent le comprendre avant d'être contraints : la Breizh COP peut être un excellent outil de prise de conscience. La priorité et la responsabilité est de restaurer et protéger notre environnement, notre bien commun en arrêtant de financer ou contribuer aux investissements qui n'ont pas un effet positif sur notre environnement et sur la réduction des GES.

Les citoyens doivent de toute urgence changer leurs modes de consommation : protéger la biodiversité, arrêter le gaspillage alimentaire, consommer local, substituer des protéines végétales aux protéines animales, s'orienter vers les énergies renouvelables non polluantes et arrêter l'usage des fossiles, là aussi la Breizh COP peut être un accélérateur.

**Marie Pascale DELEUME,**  
membre du conseil d'administration d'Eau & Rivières de Bretagne